

UNE LECTURE DU TRAVAIL BENEVOLE DES CHASSEURS EN TERMES DE SERVICES

Olivier Aznar et Geneviève Brétière

Cemagref, UMR 1273 Métafort AgroParisTech-Cemagref-Inra-VétAgroSup, 24 avenue des Landais, BP 50085, F-63172, Aubière, France, courriel : olivier.aznar@cemagref.fr / genevieve.bretiere@cemagref.fr

Résumé : Nous proposons une lecture du travail bénévole des chasseurs en termes de services. Nous nous posons deux questions : quelles sont les activités bénévoles des chasseurs pratiquant la chasse de loisir ? Quel volume représentent-elles en regard d'indicateurs économiques ? Pour répondre à ces questions, nous présentons une méthode qui est testée sur cinq territoires situés en France. La majorité du bénévolat est consacré à la gestion de la faune sauvage, à l'entretien de l'espace naturel et aux activités socio-culturelles. Ainsi les chasseurs interviennent en priorité sur l'espace pour l'entretenir à des fins cynégétiques. Enfin, nous présentons une discussion sur la nature des bénéficiaires des services rendus par le travail bénévole des chasseurs.

Mots-clés : bénévolat, travail bénévole, chasse, cynégétique, loisirs verts, service, service collectif, service environnemental

Abstract: We examined services provided by the voluntary work of hunters. What are common voluntary activities of hunters, and what are the economic indicators of these activities? We propose a method tested in five territories in France. We found that the majority of the voluntary work is consisted of protecting wild fauna, maintaining the natural environment and providing sociocultural activities. We discuss the beneficiaries of these activities and conclude that volunteers are motivated to provide services in order to maintain good hunting conditions.

Keywords: Volunteering, voluntary work, hunting, cynegetics, green leisure, service, collective service, environmental service

Introduction

En lien avec les préoccupations actuelles liées au développement durable, le bénévolat se développe dans le domaine de l'environnement et des loisirs verts. Les travaux d'identification et de quantification du bénévolat se sont développés (Archambault, 2002 ; Prouteau et Wolff, 2004 ; Hély, 2009). En nous inspirant de ces travaux sur le bénévolat, nous proposons dans cet article une méthode socio-économique d'identification du travail bénévole des chasseurs et la mise en œuvre de cette méthode sur cinq territoires d'enquêtes.

Nous avons retenu l'exemple du bénévolat lié à la chasse de loisir car cette dernière est pratiquée de façons diverses dans de nombreux territoires ruraux à travers le monde. Le cas de la France est présenté dans cet article. Ce choix repose sur le nombre important de chasseurs en France (1,3 millions en 2007 – source : Office national de la chasse

et de la faune sauvage), pays qui en compte le plus grand nombre en Europe. En lien avec la pratique de leur loisir, les chasseurs réalisent souvent des travaux bénévoles concernant la gestion de la faune sauvage, l'entretien du milieu naturel, ainsi que d'autres activités (ex. : organisation de festivités locales). Or à notre connaissance, le travail bénévole des chasseurs n'a jamais été étudié et recensé, alors qu'il représente une pratique sociale non négligeable. Nous abordons cet objet dans cet article, avec le souci de construire une méthode visant à répondre aux questions suivantes :

- quelles sont les activités bénévoles des chasseurs ? Il s'agit d'identifier et de décrire ces activités qui sont mal connues,
- que représentent-elles en regard d'indicateurs économiques ? Nous visons à travers cette question à quantifier les activités bénévoles des chasseurs, afin de déterminer approximativement leur importance et leur répartition entre différents types d'activités.

Référence électronique

Olivier Aznar et Geneviève Brétière, 2010, «Une lecture du travail bénévole des chasseurs en termes de services», VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 10 numéro 2, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/9850>

Cette méthode s'appuie sur une approche socio-économique de la question du bénévolat des chasseurs, bâtie à partir de la théorie des services (Delaunay, Gadrey, 1987). Nous n'avons pas voulu proposer une méthode quantitative basée sur un sondage avec échantillon représentatif. Cela pourrait être l'étape ultérieure du travail scientifique sur le bénévolat des chasseurs.

Nous présentons tout d'abord notre grille de lecture des activités bénévoles et la méthodologie empirique d'analyse des activités bénévoles des chasseurs. Ensuite, cette méthodologie est testée sur cinq zones d'étude illustratives de la chasse en France. Enfin, nous présentons une discussion relative aux bénéficiaires des activités bénévoles des chasseurs.

Grille de lecture et méthodologie empirique pour aborder le travail bénévole des chasseurs

Une grille de lecture bâtie à partir de la socio-économie des services

Nous retenons la délimitation suivante du travail bénévole (Archambault, 2002, p.13) : « le travail bénévole est un travail, qui doit être distingué du loisir, exercé bénévolement, ce qui le distingue du travail rémunéré ». Dans le cas des chasseurs, le travail bénévole est assuré par un ou plusieurs chasseurs sans contrepartie financière.

Les bénéficiaires de l'activité bénévole peuvent être un individu, un groupe d'individus ou l'ensemble de la société. Ces bénéficiaires peuvent inclure le bénévole, mais ce n'est pas une obligation. Dans le cas qui nous intéresse, la conduite de l'activité bénévole est assurée soit par le détenteur du droit de chasse¹, soit par un ou plusieurs chasseurs de la structure locale de chasse.

Notre grille de lecture s'appuie sur la socio-économie des services (Gadrey, 2003). Ce cadre conceptuel permet en effet de rendre compte des caractéristiques de l'activité bénévole qui, par définition, vise à rendre service à des acteurs variés, chasseurs ou non chasseurs. L'intérêt de mobiliser l'approche socio-économique des services repose sur l'analogie entre bénévolat et activité de service. Au sein de la comptabilité nationale, le bénévolat fait partie des services non marchands. La théorie des services permet de

caractériser les acteurs participant à la relation engendrée par l'activité bénévole, soit du côté des bénévoles (assimilés à des prestataires ou fournisseurs de service), soit du côté des bénéficiaires (assimilés à des usagers de service). L'approche des services permet d'insister sur les relations qui se nouent entre les acteurs, ainsi que sur les supports transformés par l'activité en vue de rendre service à un tiers. Comme toute analogie, elle présente des limites. Nous soulignons en particulier qu'une activité bénévole ne peut pas être assimilée à un service marchand, parce qu'elle ne donne pas lieu à une compensation monétaire.

Dans la littérature socio-économique, une activité de service se définit comme une activité ne donnant pas lieu à un transfert de droit de propriété, à la différence d'une activité de production d'un bien tangible (Gadrey, 2000). L'activité de service vise un effet utile par la mise à disposition de capacités techniques et humaines (Gadrey, 2003). Nous ne revenons pas sur la distinction entre biens et services qui traverse toute la littérature sur les services (Delaunay et Gadrey, 1987), mais nous nous focalisons sur un débat important pour notre étude des activités bénévoles des chasseurs : la frontière entre service et externalité. En retenant le critère d'intentionnalité pour la production du service, on peut, dans la lignée de Hill (1977), établir une frontière théorique entre deux mondes : celui des services et celui des externalités. Il y a externalité lorsqu'un agent économique impose des désagréments (externalité négative) ou confère des bénéfices (externalité positive) à un autre agent économique sans payer (ou recevoir) aucune compensation. « La définition exclut les cas dans lesquels quelqu'un fait délibérément [souligné par les auteurs] quelque chose pour affecter le bien être de A » (Baumol et Oates, 1988). Hill (1977, p. 332) précise que « les externalités sont simplement des services non sollicités » et que, pour parler d'externalité, « le changement doit être aussi accidentel ou du moins non-intentionnel de la part du producteur ».

En regard de la littérature sur les services, nous pouvons considérer que les activités bénévoles s'apparentent à des activités de services. Les activités bénévoles sont intentionnelles : ce ne sont pas des externalités, même si elles peuvent bénéficier à un public plus large que les seuls bénéficiaires visés volontairement par les bénévoles. Elles deviennent alors pourvoyeuses d'externalités positives pour ce public plus large. Par exemple, certains promeneurs bénéficient d'externalités positives lorsqu'ils apprécient de voir des animaux pendant leur promenade, même si ces animaux sont issus pour partie de lâchers de

¹ Toute personne physique ou morale qui a un droit de propriété ou de jouissance (propriétaire, nu-propriétaire, usufruitier, fermier, locataire)

gibier par les chasseurs. Les activités bénévoles des chasseurs peuvent aussi être sources d'externalités négatives, à l'instar de toute activité humaine. Il peut s'agir par exemple des externalités négatives reçues par les autres usagers de l'espace rural pratiquant leur activité (randonnée, promenade) en même temps et même lieu que les chasseurs. La situation est alors celle d'un conflit d'usage (Jeanneaux, Sabau 2008).

En mobilisant la littérature sur les services, nous pouvons bâtir notre grille de lecture reposant sur les acteurs et leurs relations, en nous focalisant sur quatre points :

- les bénévoles,
- les bénéficiaires recherchés,
- le type d'activité réalisée par les bénévoles,
- sa quantification.

Le premier point correspond à la nature du bénévole qui réalise l'activité : s'agit-il d'un chasseur, d'un groupe de chasseur, d'un non-chasseur ? En nous penchant sur la nature du « prestataire » de l'activité bénévole, nous choisissons de ne retenir que celles qui impliquent les chasseurs. Par conséquent, nous excluons les activités suivantes :

- les activités de tiers au bénéfice des chasseurs (par exemple l'entretien d'un territoire de chasse par un agriculteur non chasseur) ;
- les activités en sous-traitance réalisée par des entreprises (pour les chasseurs), celles réalisées par le personnel salarié des fédérations départementales et régionales des chasseurs. Autrement dit, la sous-traitance ne fait pas partie du champ de l'étude ;
- les activités commerciales (ex : tourisme cynégétique) ;
- les activités de personnes non chasseurs qui réalisent un travail bénévole en même temps que les chasseurs d'une structure locale de chasse² (ex : les scolaires qui participent à un nettoyage de l'environnement avec des chasseurs) ;
- la pratique du loisir chasse.

Le deuxième point correspond au bénéficiaire recherché dans le cadre des activités bénévoles des chasseurs. Le tableau 1 présente les différentes catégories de bénéficiaires. La principale difficulté consiste à identifier les bénéficiaires de ces activités, en particulier lorsque ces activités visent à rendre service à la collectivité dans son ensemble.

Le troisième point de notre grille de lecture correspond au type d'activité réalisée dans le cadre d'une activité bénévole. Il s'agit de la transformation ou du maintien en l'état d'un support, en visant un effet utile pour le bénéficiaire. Nous retenons les activités suivantes :

- les activités d'aménagement du territoire de chasse (infrastructures, milieux naturels),
- les activités en lien direct avec la faune sauvage,
- les activités en lien avec la sécurité de la chasse,
- les activités de distribution de la venaison,
- les activités socioculturelles,
- les activités de gestion administrative de la chasse.

Il est délicat d'établir des frontières entre les activités retenues et celles exclues. Par exemple, nous avons considéré que la découpe de la venaison fait partie du loisir chasse, alors que la distribution de la venaison fait partie des activités bénévoles retenues dans le champ de notre étude. Il s'agit d'une convention que nous avons adoptée, d'autres conventions seraient possibles. Ce point est très important parce que les choix que nous avons effectués pour déterminer si une activité fait ou non partie du bénévolat des chasseurs ont un impact direct sur les résultats. Il ne faut pas le perdre de vue lors de la présentation des résultats. De la même façon, par convention, parmi les activités en lien direct avec la faune sauvage, nous avons retenu la régulation des nuisibles (battue administrative, piégeage et déterrage), après avoir consulté différents experts (appartenant aux administrations publiques, aux organismes de recherche travaillant sur la faune sauvage et aux fédérations représentants les intérêts des chasseurs).

² Nous désignons par « structure locale de chasse » l'organisation qui supporte en France l'activité de chasse au niveau le plus fin : association communale de chasse agréée (ACCA), société communale loi 1901, chasse privée (chasse familiale, association loi 1901, chasse commerciale), chasse domaniale. Ces structures sont décrites en annexe 1 (tableau 12).

Vertigo – La revue en sciences de l'environnement, volume 10 numéro 2, septembre 2010

Tableau 1. Bénéficiaire recherché dans le cadre de l'activité

Type d'activité	Pérennisation du loisir chasse	Activités envers un particulier	Activité envers un groupe défini	Gestion des biens collectifs
Type de bénéficiaire	Chasseurs de la structure locale de chasse	Un autre acteur que le chasseur	Club ou autre groupe délimité	Collectivité dans son ensemble

Tableau 2. Nomenclature des activités bénévoles

Type d'activité	Activité		Code activité
Gestion des infrastructures de la chasse	Local de chasse	Construction	I1
		Entretien	I2
	Voies de circulation (lignes de tir et fossés inclus) et parking	Création	I3
		Entretien	I4
	Infrastructures ponctuelles permettant la chasse (mirador, hutte, poste de tir)	Création	I5
		Entretien	I6
Gestion des milieux naturels	Réouverture du milieu naturel (zones de gagnage)		M1
	Maintien de l'ouverture du milieu naturel		M2
	Nettoyage de milieu naturel		M3
	zone humide (étang, source, marais, cours d'eau)	Création	M4
		Entretien	M5
	haies (ou autre plantation)	Plantation	M6
		Entretien	M7
	Cultures à gibier		M8
	Pose de clôture électrique, de répulsifs et protection de plantations		M9
	Remise en état de prairies dégradées par les sangliers		M10
	Création de garenne		M11
Activités en lien direct avec la faune sauvage	Agrainage (ou foin ou pierre à sel)		F1
	Lâcher de gibier de tir		F2
	Lâcher de gibier de repeuplement		F3
	Elevage de gibier		F4
	Comptage		F5
	Régulation des nuisibles	Battue administrative	F6
		Piégeage	F7
		Déterrage	F8
Sécurité de la chasse	Pose de panneaux		S1
	Autre activité de sécurité de la chasse (consignes de battue, ramassage des chiens, information)		S2
Activités socioculturelles	Organisation et/ou préparation d'un repas		A1
	Organisation d'une manifestation ou participation à une fête communale ou communication cynégétique		A2
	Sensibilisation/Négociation auprès d'agriculteurs en vue du maintien de milieux favorables à la faune sauvage		A3
	Intervention auprès de non chasseurs (ex. : scolaires, touristes)		A4
	Autres activités socioculturelles		A5
Venaison	Distribution de la venaison		V
Gestion administrative de la chasse	Participation à des réunions, gestion de structures locales de chasse, lien avec les fédérations de chasseurs		C

Enfin, le quatrième point correspond à un essai de quantification de l'activité bénévole des chasseurs qui est une démarche délicate, à l'instar de la quantification des activités de service en général. En effet, la quantification des activités de service est difficile avec les outils classiques de l'économie (mesure de la productivité par unité de temps ou par travailleur). Cela s'explique par les spécificités des activités de services, comme le démontre Gadrey (1996). Cette difficulté de quantification est renforcée dans le cas d'une activité à visée collective (ex : santé publique, recherche publique). Concernant les activités bénévoles des chasseurs, la quantification au regard d'indicateurs économiques (ex : équivalent-temps-plein) est encore source de difficultés supplémentaires. La quantification induit implicitement l'idée que les activités bénévoles pourraient être remplacées par des activités marchandes (Prouteau et Wolff, 2004) ou que les chasseurs devraient recevoir une compensation financière de la part des pouvoirs publics pour leurs activités bénévoles. Malgré ces limites, l'exercice nous semble intéressant car il donne un ordre de grandeur du volume du travail bénévole des chasseurs. Plutôt que le remplacement ou la monétarisation de ces activités, le principal enjeu est celui de la connaissance des activités bénévoles des chasseurs, à l'instar de la démarche suivie par Gadrey et al (1997) concernant les activités « hors cadre » des employés du service postal.

Méthode pour la caractérisation des activités bénévoles des chasseurs

Nous avons élaboré une classification des activités bénévoles, présentée dans le tableau 2. Celle-ci a été conçue de façon inductive, à partir des enquêtes auprès des fédérations départementales des chasseurs des zones d'étude. Elle a été validée par le comité de pilotage de la recherche.

La nomenclature du tableau 2 montre la diversité des activités bénévoles des chasseurs que nous pouvons regrouper selon différents « types d'activité ». Pour notre recherche, nous adoptons la convention suivante : les activités bénévoles de gestion des milieux naturels (M1 à M11) et celles en lien direct avec la faune sauvage (F1 à F8) sont celles en lien avec l'environnement car ce sont celles dont le support est naturel. Cette convention est discutable : d'autres conventions de définition des activités liées à l'environnement seraient possibles selon la définition retenue pour l'environnement (Bernard-Becharies, 1975 ; Torres, 1998).

Méthode pour la quantification des activités bénévoles en regard d'indicateurs économiques

Notre méthode de quantification s'appuie sur trois indicateurs. Tout d'abord, nous cherchons à identifier la durée horaire annuelle du temps de travail bénévole. Afin de disposer d'éléments de comparaison, nous reprenons la méthode classique de transformation de la durée horaire annuelle du travail bénévole en équivalent-temps-plein (ETP). Pour ce faire nous nous appuyons sur la durée légale annuelle du travail en France qui est de 1607 heures.

Ensuite, afin de tenir compte de l'ensemble des moyens utilisés pour une activité bénévole, nous proposons un indicateur plus global cherchant à quantifier les moyens nécessaires à l'activité bénévole (travail et matériel). Nous appelons cet indicateur équivalent-coût-total (ECT) de l'activité bénévole. Nous utilisons la notion de « coût » sans parler strictement de coût monétaire car il ne s'agit pas d'une activité productive au sens strictement économique : nous disposons avec l'ECT d'un équivalent économique de l'activité bénévole. Pour établir l'ECT de l'activité bénévole, nous faisons la somme :

1. du coût du travail qui est le produit du temps de travail et du coût horaire du travail. Le coût horaire du travail est établi selon une fourchette de valeurs entre le travail standard et le travail qualifié :
 - pour le travail standard, une valeur basse établie au salaire horaire brut minimum 2006 en France avec un niveau de charges pour l'employeur d'environ 45%, soit un coût total pour l'employeur de 11,9915 €/h ;
 - pour le travail qualifié, une valeur haute établie au salaire horaire brut médian 2006 en France, avec un niveau de charges pour l'employeur d'environ 45%, soit un coût total pour l'employeur de 18,85 €/h. Nous avons considéré le salaire médian et non le salaire moyen car ce dernier est tiré vers le haut par les très hauts salaires, à la différence du salaire médian. Le salaire médian reflète mieux que le salaire moyen la nature des activités bénévoles des chasseurs ;

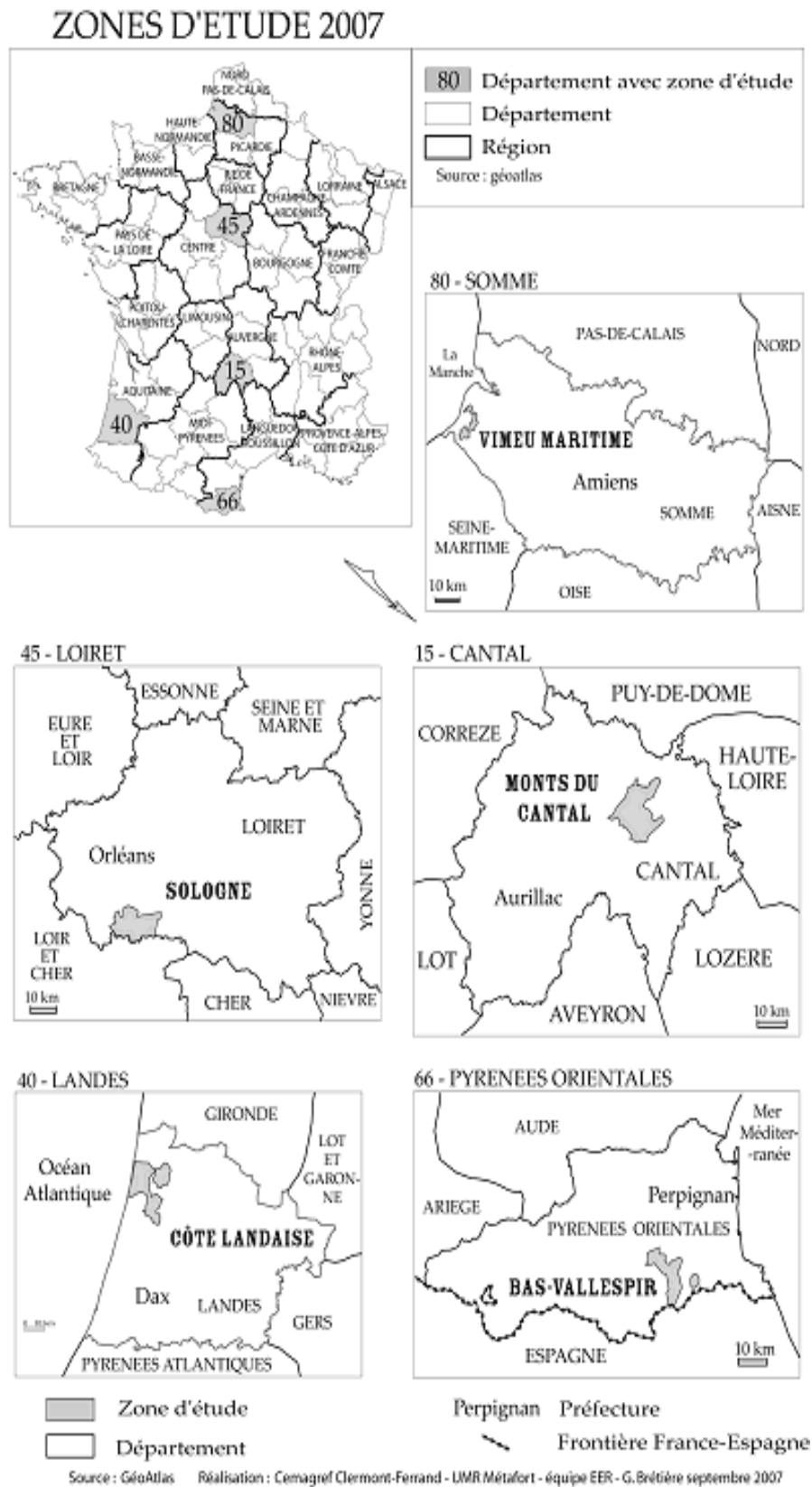


Figure 1. Localisation des cinq zones d'étude.

Tableau 3. Cinq zones d'étude correspondant à cinq "cas-types" de la chasse en France

Zone d'étude dont commune-centre et autres communes	Département	Type de gibier	Mode de chasse dominant	Types de structure locale de chasse (cf. annexe 1)
Monts du Cantal (<i>Diène, Albepierre-Bredons, Laveissière, Lavigerie</i>)	15	Petit gibier sédentaire, grand gibier de montagne	Chasse à tir	ACCA, privées familiales, domaniales
Côte landaise (<i>Mimizan, Aureilhan, Mézos, Pontenx-les-Forges, Sainte-Eulalie-en-Born</i>)	40	Petit gibier sédentaire, grand gibier, migrateur	Pylônes, pantés, tonnes ³	ACCA, privées familiales et à actions, domaniales
Sologne (<i>La Ferté Saint Aubin, Menestreau-en-Villette</i>)	45	Petit gibier sédentaire, grand gibier, gibier d'eau	Chasse à tir (battues)	Privées familiales et à actions
Bas Vallespir (<i>Céret, Calmeilles, les Cluses, Oms, Vivès</i>)	66	Grand gibier	Chasse à tir (battues)	ACCA
Vimeu maritime (<i>Friville-Esbarbotin, Bethencourt sur Mer, Brutelles, Méneslies, Vaudricourt, Yzengremer</i>)	80	Petit gibier sédentaire, gibier d'eau	Chasse à tir, chasse traditionnelle (à la hutte ⁴)	communales, privées familiales et à actions

Source : enquêtes des auteurs

Tableau 4. Nombre et type de structures locales de chasse enquêtées par zone d'étude

Zone d'étude	ACCA	Société de chasse communale	Chasse privée à actions	Chasse privée familiale	Total
Monts du Cantal	3	0	0	1	4
Côte landaise	4	0	1	0	5
Sologne	0	0	1	9	10
Bas Vallespir	5	0	0	0	5
Vimeu Maritime	0	5	1	4	10
Total	12	5	3	14	34

Source : enquêtes des auteurs

Tableau 5. Caractéristiques des structures locales de chasse enquêtées

Zone d'étude	Nombre de chasseurs collectifs ¹	Nombre de chasseurs individuels ²	Nombre total de chasseurs (sans double compte)
Monts du Cantal	92	169	183
Côte landaise	312	926	927
Sologne	89	21	90
Bas Vallespir	208	103	285
Vimeu Maritime	49	222	234
Total	750	1441	1719

Source : enquêtes des auteurs

Légende : ¹chasseurs de grand gibier, principalement en battue ; double-compte possible avec le nombre de chasseurs individuels ; ²chasseurs de petit gibier, principalement au tir devant soi ou à l'affût ; double-compte possible avec le nombre de chasseurs collectifs.

³ *Pylônes* : cabanes moins sophistiquées que les palombières traditionnelles, juchées en haut d'un arbre ou d'un pylône en tubes métalliques, le but étant de tirer les migrateurs au vol. *Chasse aux pantés* : chasse des alouettes et des palombes avec des filets au sol. *Tonne* : cabanes qui flottent sur un plan d'eau, le gibier d'eau est chassé de nuit avec des canards appelants.

⁴ *Hutte* : installation camouflée autour d'une étendue d'eau ou en bordure de mer.

2. du coût (charges comprises) des éventuels moyens de production employés en nous basant sur les sources suivantes : Colas et Hébert (2000), Teyssier (2007) et Association Rivière Rhône-Alpes (2003). Par exemple, pour un tracteur et un gyrobroyeur, nous considérons le coût horaire en le multipliant par le temps d'utilisation de l'engin ;
3. du coût (charges comprises) des éventuelles fournitures en nous basant sur les informations techniques recueillies lors des enquêtes de terrain ou auprès d'experts de ces domaines techniques. Ces fournitures sont par exemple des semences, des agrainoirs, du gibier acheté pour des lâchers, des miradors ou encore du matériel de clôture électrique.

Enfin, nous abordons le caractère exceptionnel (ponctuel) ou renouvelé (régulier) de l'activité bénévole. Par convention, nous distinguons les activités exceptionnelles, dont la fréquence est strictement supérieure à un an, et les activités renouvelées, dont la fréquence est inférieure ou égale à un an. Notre distinction s'apparente à la différence utilisée en comptabilité entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Choix des zones d'étude et des structures locales de chasse à enquêter

Notre étude étant de nature exploratoire, nous n'avons pas de volonté de généralisation statistique des résultats. C'est pourquoi nous avons retenu un échantillon non représentatif statistiquement parlant. Néanmoins, notre échantillon regroupe des structures locales de chasse représentant cinq « cas-types » de la chasse en France, autant dans les modes de chasse que dans le type de structures locales de chasse. Le contexte départemental jouant beaucoup sur ces deux aspects, nous avons choisi cinq zones d'étude dans cinq départements différents (Cantal, Landes, Loiret, Pyrénées-Orientales, Somme). Dans le Cantal, les Landes et les Pyrénées Orientales, les associations communales de chasse agréée (cf. annexe 1) sont obligatoires alors que dans le Loiret et la Somme, elles ne le sont pas. Les zones d'études sont présentées dans la figure 1 et les tableaux 3, 4 et 5

Méthode de collecte de l'information sur les activités bénévoles des chasseurs

Devant l'absence d'informations existantes ou de bases de données sur les activités bénévoles des chasseurs, nous avons choisi d'enquêter directement les chasseurs par l'intermédiaire des structures locales de chasse. Dans un premier temps une enquête préliminaire a été menée auprès des cinq fédérations départementales des chasseurs concernées ; ensuite, une enquête plus détaillée des activités bénévoles a été conduite auprès des détenteurs de droit de chasse ou des représentants des structures locales de chasse. Il n'est pas toujours évident de mener des entretiens en confiance avec les chasseurs, mais l'enquête en vis-à-vis favorise la discussion. C'est pourquoi nous avons retenu comme méthode d'enquête le questionnaire en vis-à-vis.

Le choix de la délimitation des activités bénévoles a été réalisé lors du recueil des informations auprès des chasseurs enquêtés : il s'agissait d'un recueil au fil de l'eau. Nous avons fait valider ce choix par le panel d'experts de notre étude. Pour tester la pertinence de cette délimitation des activités bénévoles des chasseurs, nous avons également rencontré dans les territoires étudiés quatre élus locaux (dont trois chasseurs et un non-chasseur) et deux représentants d'offices de tourisme. Notre recherche étant exploratoire, les enquêtes auprès de ces autres acteurs locaux que les chasseurs n'ont pas été exhaustives : nous avons limité le nombre d'interlocuteurs, en nous focalisant sur les structures locales de chasse. Rappelons que notre choix de délimitation des activités bénévoles ne vise pas à être définitif mais que nous sommes conscient de l'influence des critères de choix sur les résultats obtenus.

Ainsi 34 structures locales de chasse (cf. tableau 4) ont été enquêtées pendant l'été 2007. Les enquêtes ont porté sur les activités réalisées pendant l'année cynégétique 2006-2007. L'année cynégétique commence le 1er juillet et se termine le 30 juin. Notre questionnaire comprenait deux parties : une présentation générale de la pratique de la chasse et de la structure locale de chasse, puis un inventaire aussi exhaustif que possible des activités bénévoles réalisées, en précisant pour chacune le nombre de chasseurs ayant participé à l'activité, la durée en heures passée à cette activité, les bénéficiaires recherchés, le travail concret effectué, la fréquence de l'activité dans l'année et les moyens matériels utilisés. Pour chaque

activité bénévole, la durée horaire annuelle du temps de travail bénévole est indiquée oralement par les représentants des structures locales de chasse enquêtées, a posteriori pour chaque activité bénévole réalisée dans l'année cynégétique 2006-2007.

Lors de chaque entretien, nous avons cherché à réunir différents membres de la structure locale de chasse pour croiser les points de vue et recueillir le maximum d'information sur les activités bénévoles réalisées. Les entretiens ont duré en moyenne deux heures (durée maximale : quatre heures). Une seule rencontre a eu lieu avec les membres de chaque structure locale de chasse. Lorsqu'ils ne connaissaient pas certains aspects relatifs aux activités bénévoles, nous avons procédé à une approximation en nous basant sur des activités similaires réalisées dans d'autres structures locales de chasses enquêtées. Enfin, pour un nombre très limité d'activités bénévoles, nous avons eu recours à l'expertise des membres du comité de pilotage de notre recherche.

Dans chaque zone nous avons réalisé des enquêtes auprès des différents types de structures locales de chasse présentes (tableau 3). Le choix des structures locales de chasse enquêtées (cf. tableau 4), a été également dicté par la réceptivité des chasseurs locaux à notre étude. Pour choisir les structures locales de chasse, les fédérations départementales de chasseurs et la fédération nationale de chasseurs nous ont aidés. Cela a facilité le contact avec les chasseurs dans chaque zone d'étude, mais il ne faut pas négliger le biais ainsi créé : il est en effet possible que les structures locales de chasse qui ont accepté de nous rencontrer soient celles qui réalisent beaucoup d'activités bénévoles.

Notre choix des structures locales de chasse enquêtées présente nécessairement des répercussions sur les activités bénévoles attendues ou non. Ainsi, en Sologne, sur 10 structures enquêtées, 9 sont des chasses privées familiales. Ce choix repose aussi sur les difficultés rencontrées lors des enquêtes : il a été plus difficile d'entrer en contact avec les chasses privées commerciales (vendant des actions de chasse) qu'avec les chasses privées familiales.

Dans toutes les zones, nous avons retenu uniquement les activités bénévoles des chasseurs, sauf en Sologne, en raison de la spécificité des structures locales de chasses de cette zone : les activités des gardes-chasse salariés y sont beaucoup plus importantes que dans les autres zones. Il

nous a semblé intéressant de mettre en regard les activités des gardes-chasse salariés et les activités bénévoles dans cette zone d'étude.

Les chiffres obtenus sur le bénévolat des chasseurs ne représentent pas une photographie de chaque zone, dans la mesure où nous n'avons pas procédé à des enquêtes exhaustives par zone, surtout dans les zones hors ACCA. Ainsi, lorsque nous présentons des résultats par zone d'étude, il s'agit de résultats pour les quatre à dix structures locales de chasse enquêtées dans chaque zone, sans prétendre à l'exhaustivité sur la zone considérée. Quand nous écrivons que les résultats concernent la "zone d'étude X", il faut lire "structures locales de chasse enquêtées dans la zone X". Ainsi, les chiffres obtenus lors des enquêtes donnent un ordre de grandeur concernant une diversité de cas-types de chasses en France, sans possibilité de généralisation de ces chiffres.

Les activités bénévoles des chasseurs dans les structures locales de chasse enquêtées

Nous avons élaboré une base de données des activités bénévoles : au total 371 activités bénévoles ont été recensées dans les 34 structures locales de chasse enquêtées (N = 34).

Analyse statistique descriptive du temps de travail bénévole

D'après le tableau 6, sur l'ensemble des structures enquêtées, 36 106 heures de travail bénévole ont été réalisées pendant l'année cynégétique 2006-2007. Cela représente 1062 heures environ par structure locale de chasse, soit 2/3 ETP par structure locale de chasse. L'écart-type de 1367 heures est supérieur à la moyenne, ce qui indique une très grande dispersion de la durée horaire du travail bénévole par structure locale de chasse. La médiane de 654 heures est inférieure à la moyenne ; ainsi dans la plupart des structures locales de chasse le temps de travail bénévole est très inférieur à la moyenne, alors que dans quelques structures, ce temps de travail bénévole est largement supérieur à la moyenne. Ainsi, la valeur maximale atteint 5732 heures pour une ACCA de la zone d'étude de la Côte landaise, alors que la valeur minimale est de 8 heures dans une structure locale de chasse privée du Vimeu maritime. Nous pouvons en conclure une très grande variabilité dans le temps de travail bénévole par structure locale de chasse.

Tableau 6. Résultats statistiques concernant la durée du travail bénévole par structure locale de chasse pendant l'année cynégétique 2006/2007

Nombre de structures locales de chasse enquêtées	34
Somme des durées du travail bénévole de toutes les structures locales de chasse	36106 h.
Moyenne de la durée du travail bénévole par structure	1062 h.
Valeur maximale de la durée du travail bénévole par structure	5732 h.
Valeur minimale de la durée du travail bénévole par structure	8 h.
Écart-type de la durée du travail bénévole par structure	1367 h.
Médiane de la durée du travail bénévole par structure	654 h.

Source : enquêtes des auteurs

Tableau 7. Durée horaire annuelle (h) du bénévolat pour les structures enquêtées par zone.

Zone d'étude	Faune sauvage	Infra-structures	Gestion des milieux	Sécurité	Venaison	Gestion administrative	Socio-culturel	Total	ETP
Monts du Cantal	2292	152	24	15	79	406	133	3102	2
	74%	5%	1%	0%	3%	13%	4%	100%	
Côte landaise	6678	6460	2404	28	41	419	1156	17186	11
	39%	38%	14%	0%	0%	2%	7%	100%	
Sologne (bénévolat)	977	510	339	3	2	85	66	1981	1
	49%	26%	17%	0%	0%	4%	3%	100%	
Sologne (gardes salariés)	958	456	918	1	0	6	0	2339	1,5
	41%	19%	39%	0%	0%	0%	0%	100%	
Bas Vallespir	758	3417	426	74	59	721	2017	7471	5
	10%	46%	6%	1%	1%	10%	27%	100%	
Vimeu Maritime	4195	50	897	1	6	407	811	6366	4
	66%	1%	14%	0%	0%	6%	13%	100%	
Total sans les gardes salariés en Sologne	14900	10589	4090	121	187	2038	4183	36106	22
	41%	29%	11%	0,3%	0,5%	6%	12%	100%	

Source : enquêtes des auteurs

Légende : ETP : équivalent-temps-plein

NB : le total de 22 ETP ne correspond pas à la somme des ETP de travail bénévole des différentes zones d'étude (sans le travail des gardes salariés dans la zone de la Sologne), car nous avons appliqué la règle de l'arrondi à l'unité.

Quelles activités bénévoles réalisent les chasseurs dans les structures locales de chasse enquêtées ?

Les activités en faveur de la faune sauvage ressortent comme activités principales dans quatre zones d'étude (tableau 7) : dans le Vimeu Maritime, il s'agit de la pose, la dépose et du remplissage des agrainoirs à petit gibier, ainsi que des comptages de perdrix. Ces activités sont très organisées et représentent 66% du temps de bénévolat annuel. Dans les Monts du Cantal, il s'agit de comptage de

grand gibier : cervidés, chamois, mouflons, qui représentent 74% du temps annuel. Ces comptages sont des activités bénévoles renouvelées et fortement encadrées par les fédérations de chasseurs, ce qui explique leur importance. Sur la Côte landaise il s'agit de la lutte contre les nuisibles, de l'élevage de lièvres et de la pose et du remplissage d'agrainoirs à petit gibier (39 % du temps annuel), et en Sologne, de la pose et du remplissage d'agrainoirs à petit gibier (faisan, perdrix, canard) et grand gibier (sanglier, chevreuil) et de la lutte contre les nuisibles

(49 % du temps annuel). L'attention des chasseurs se focalise ainsi sur la faune sauvage et sa gestion à des fins cynégétiques. Pour les structures enquêtées dans le Bas Vallespir, l'activité principale est l'entretien des infrastructures liées à la chasse, principalement les chemins (46 % du temps annuel). Il s'agit là d'une spécificité, en lien avec le risque d'incendie dans cette zone. Cette activité est également fortement pratiquée par les structures enquêtées dans la Côte landaise (38% du temps annuel). En Sologne, l'entretien des allées est aussi une activité importante (gyrobroyage et élagage) mais dans le but de faciliter l'accès au territoire de chasse et la pratique de la chasse (lignes de tir).

Pour les structures enquêtées dans trois des zones d'étude, la gestion des milieux est également une activité importante : la Sologne avec 17 % du temps annuel (maintien du milieu ouvert par des coupes de bois, entretien de zones de gagnage, entretien d'étang, culture à gibier), le Vimeu Maritime avec 14 % du temps annuel (entretien des marais, plantation de haies, nettoyage de site), et la Côte landaise avec 14 % aussi du temps annuel (cultures à gibier avec deux couverts annuels, entretien de marais ou étang dans 2 structures, nettoyage de site, entretien de clôture électrique dissuasive pour le sanglier autour de culture de maïs).

Deux zones d'études se distinguent par l'importance des activités socioculturelles : le Bas Vallespir avec les repas de chasse, ball-trap, concours de chiens courants de renommée internationale (27% du temps annuel); et le Vimeu Maritime avec les repas de chasse entre chasseurs, propriétaires fonciers et habitants, une fête de la chasse, une journée de chasse au vol pour les scolaires, des sorties de découverte du territoire de chasse pour les autres usagers de l'espace rural (13% du temps annuel).

Pour l'ensemble des cinq zones d'étude (dernière ligne du tableau 7), il apparaît qu'en termes de volume horaire le bénévolat des chasseurs concerne principalement la gestion de la faune sauvage et les activités de gestion des infrastructures de chasse (respectivement 41 et 29 % du temps annuel). Quand aux activités socio-culturelles, elles concernent un peu plus de 10 % du temps annuel, ce qui n'est pas négligeable. Il s'agit pour les chasseurs de contribuer à des fêtes communales ou d'organiser des repas de type « banquet de chasse » en conviant les chasseurs et les habitants. Ces activités socio-culturelles contribuent, selon les personnes enquêtées, à favoriser

l'acceptabilité locale de la chasse et à renforcer les liens entre chasseurs et habitants. Notons que, dans toutes les zones d'étude, la distribution de venaison et les activités de sécurité de la chasse représentent une très faible part du travail bénévole (respectivement 0,3 et 0,5 % du temps annuel). Il est vrai que ces activités sont très particulières et ne requièrent pas un investissement très important en temps bénévole.

Pour la majorité des structures locales de chasse, les activités bénévoles liées à l'environnement (gestion de la faune sauvage et des milieux naturels) représentent plus de 50% de l'équivalent-temps-plein des activités bénévoles des chasseurs. Le pourcentage du temps bénévole consacré à l'environnement varie entre 16% (dans le Bas-Vallespir) et 80% dans le Vimeu Maritime. Cela s'explique principalement par le type d'espace où a lieu l'activité de chasse. Ainsi, dans le Bas-Vallespir, la chasse a lieu dans des espaces sauvages où le seul entretien nécessaire est celui des voies d'accès (activités I3 et I4 que nous avons classé au sein de la gestion des infrastructures) alors que dans le Vimeu Maritime, la chasse se déroule sur des champs cultivés peu propices à la faune sauvage : un travail bénévole plus important y est alors nécessaire pour gérer la faune sauvage et créer ou entretenir des milieux favorables à la faune sauvage. Ainsi, les résultats du tableau 7 montrent l'importance du contexte local (spécificités du territoire) dans la réalisation d'activités bénévoles par les chasseurs.

Régularité des activités bénévoles

La plupart des activités bénévoles réalisées pendant la saison cynégétique 2006-2007 sont des activités renouvelées tous les ans ou plusieurs fois par an. Les activités renouvelées totalisent 28613 heures (environ 80 % du nombre d'heures annuelles de bénévolat dans les 5 zones d'étude). Parmi les activités renouvelées, ce sont les activités en faveur de la faune sauvage qui mobilisent le plus les chasseurs (régulation de nuisibles : battue administrative et piégeage ; installation d'agrains, comptage) ainsi que l'entretien de chemins ou lignes de tir.

Les activités exceptionnelles (dont la fréquence est strictement supérieure à une année) représentent 7492 heures, soit environ 20 % du nombre d'heures annuelles de bénévolat dans les cinq zones d'étude. Elles concernent les activités de construction de local de chasse (I1), de création

de huttes ou postes de tir (I5), de création de routes (I3) et de plantation de haies (M6).

Volume horaire, équivalent-temps-plein et équivalent-coût-total des activités bénévoles des chasseurs

D'après le tableau 7, le travail bénévole représente 22 ETP sur l'ensemble des 34 structures enquêtées. Cela correspond à 21 heures de travail bénévole par chasseur et par an. Sachant que la durée légale quotidienne du travail est de sept heures en France, cela représente l'équivalent de trois jours de travail annuel par chasseur.

Sur ces trois jours de travail, le tableau 7 montre que 41% du temps environ est consacré à la gestion de la faune sauvage et presque 30% à la gestion des infrastructures pour la chasse (chemins, local de chasse...). Mais les activités socio-culturelles et la gestion des milieux naturels représentent quant à elles une part non négligeable : respectivement 12 et 11 % du temps. Ces chiffres donnent un ordre de grandeur, mais ils ne sont valables que pour les structures locales de chasses étudiées et ne peuvent pas être généralisés.

Nous présentons les résultats par zone d'étude, en nous basant sur le tableau 7.

Pour les 4 structures enquêtées dans le Cantal, le bénévolat des chasseurs représente un peu plus de deux ETP, dont un ETP consacré au comptage de la faune sauvage. Les comptages de grands ongulés y sont une activité bénévole importante et fortement encadrée par les fédérations départementales de chasseurs.

Pour les 5 structures enquêtées dans la côte landaise, le bénévolat des chasseurs représente 11 ETP. Plus de 4 ETP sont consacrés à la régulation des nuisibles (battues administratives et piégeage). Deux ACCA de la zone ont construit un nouveau local en 2006-2007 : il s'agit d'une activité exceptionnelle qui représente 4 ETP sur cette zone. Les chasseurs de la Côte landaise consacrent plus d'1,5 ETP à la gestion des milieux naturels. Ils organisent également des activités socio-culturelles pour l'équivalent de $\frac{3}{4}$ ETP.

Pour les 10 structures enquêtées dans la Sologne, le bénévolat représente 1 ETP. Ce résultat est à comparer avec le travail des gardes salariés des deux chasses privées commerciales enquêtées dans cette zone : ce travail représente l'équivalent d'1,5 ETP. Ainsi, les chasses privées

de cette zone choisissent plutôt l'externalisation des tâches (appel à des prestataires marchands ou embauche d'un garde particulier) que le bénévolat car les détenteurs du droit de chasse disposent en général de moyens financiers importants. Les autres chasses sont des chasses familiales, avec un faible nombre de chasseurs.

Tableau 8. Temps de travail bénévole par chasseur pendant l'année cynégétique 2006/2007

Zone d'étude	Temps de travail bénévole moyen (en heures) par chasseur
Monts du Cantal	17h
Côte landaise	19h
Sologne (bénévolat)	22h
Bas Vallespir	26h
Vimeu Maritime	27h
<i>Moyenne</i>	22
<i>Ecart-Type</i>	4

Pour les 5 structures enquêtées dans le Bas Vallespir, les chasseurs effectuent un travail bénévole équivalent à 5 ETP. Il s'agit de la zone d'étude où le temps de travail bénévole est le plus important. Les chasseurs organisent de nombreuses activités liées aux infrastructures permettant la chasse, en particulier l'entretien des chemins et lignes de tir qui représente l'équivalent de 2 ETP sur l'année. D'après les chasseurs enquêtés, l'entretien des chemins est nécessaire en raison des caractéristiques du milieu naturel : il s'agit d'une garrigue rapidement embroussaillée. Selon les déclarations des chasseurs, l'entretien de l'espace (chemins, parcelles de couverts faunistiques) est également utile comme pare-feu. Le temps consacré aux activités socioculturelles est également important : il dépasse 1 ETP annuel (concours de chiens courants de renommée internationale, ball-trap, banquets). Le reste du temps de travail bénévole, correspondant environ à 2 ETP, se répartit entre la gestion de l'environnement (faune sauvage et milieu naturel) et la gestion administrative. Le temps bénévole total lié à l'environnement (faune sauvage et gestion des milieux) représente 16% du temps bénévole total dans le Bas Vallespir : cela correspond à un peu moins d'un ETP.

Tableau 9. Équivalent-coût-total annuel des activités bénévoles des chasseurs, pour toutes les structures locales de chasse (N = 34)

	Faune sauvage	Infra-structures	Gestion des milieux	Sécurité	Venaison (distribution)	Gestion admin.	Socio-culturel	Total
Équivalent-coût-total (salaire médian) (€)	365 840	200 938	104 495	2271	3530	38 416	150 900	866 390
Pourcentage (%)	42,2 %	23,2 %	12,1 %	0,3 %	0,4 %	4,4 %	17,4 %	100

Pour les 10 structures enquêtées dans le Vimeu Maritime, 4 ETP correspondent au temps de bénévolat des chasseurs. Ce temps est principalement consacré à la gestion de la faune sauvage (presque 3 ETP). Environ un demi ETP est consacré à la gestion des milieux naturels et 0,5 ETP à l'organisation d'activités socioculturelles (une journée de chasse au vol pour les enfants, une fête de la chasse sur 2 jours tous les 2 ans). Cette zone nécessite un suivi important de la faune sauvage dont l'implantation et le maintien sont difficiles dans les espaces agricoles de culture intensive.

Le tableau 8 permet de comparer les structures locales de chasse enquêtées dans chaque zone. Globalement, chaque chasseur consacre de 17 à 27 heures par an au travail bénévole. L'écart-type assez faible indique un échantillon peu dispersé. Le temps de travail par chasseur varie assez peu selon les structures enquêtées : il s'établit à 22 heures en moyenne. Cela traduit le fait que dans les différentes structures locales de chasse, il existe probablement un niveau « acceptable » de travail bénévole par les chasseurs. Ce temps de travail bénévole acceptable par les chasseurs se répartit différemment selon les besoins propres à chaque structure locale de chasse.

D'après le tableau 9, à l'instar de la durée annuelle, l'équivalent-coût-total (ECT) le plus élevé, toutes zones d'étude confondues, concerne les activités en faveur de la faune sauvage. L'ECT de ces activités représente presque la moitié de l'ECT total (42,2 %). Au total, les activités bénévoles liées à l'environnement (gestion de la faune sauvage et des milieux naturels) représentent plus de 50% de l'équivalent-coût-total des activités bénévoles des chasseurs.

Discussion : quels services à la collectivité rendent les chasseurs à travers leurs activités bénévoles ?

Nous proposons dans cette dernière partie de l'article une réflexion sur les services que rendent les chasseurs à la collectivité. En effet, il s'agit d'un enjeu social important (Patriat, 1999 ; Scherrer, 2002). L'enjeu est similaire pour d'autres activités rurales : notamment l'agriculture et la sylviculture. Les représentants professionnels (lobbies) de ces activités rurales considèrent que ces dernières fournissent des services à la société, sous la forme d'externalités positives. Ils demandent la reconnaissance par la société de ces « services-externalités » (Aznar et al, 2007).

Il existe un cas emblématique de service rendu par les chasseurs en France : il s'agit des battues administratives visant à réguler les espèces désignées comme nuisibles. Ces battues administratives reposent sur des chasseurs bénévoles encadrés par un lieutenant de louveterie (qui agit comme un fonctionnaire bénévole). Ce service bénévole des chasseurs est organisé par l'Etat et basé sur des textes juridiques. Il peut être fait appel au personnel de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dans certaines situations exceptionnelles, mais les pouvoirs publics favorisent plutôt l'implication des chasseurs bénévoles dans la régulation des espèces classées nuisibles.

Le travail bénévole des chasseurs peut rendre service à différents types d'acteurs (chasseurs ou non-chasseurs) mais il est difficile d'identifier les bénéficiaires, soit au travers d'activités ciblées vers ces derniers, soit au travers d'externalités positives. En effet, nous avons fait face à deux difficultés. Première difficulté, faute de temps disponible, nous n'avons pas rencontré de bénéficiaires dans le cadre de notre enquête, à l'exception des chasseurs, de quatre élus locaux et deux acteurs du

tourisme. Deuxième difficulté, si certaines activités voient leurs bénéficiaires présents au moment du déroulement de l'activité bénévole (cas des activités socio-culturelles), ce n'est pas le cas pour celles qui concernent l'environnement (ici défini comme recouvrant le milieu naturel et la faune sauvage), car l'effet de l'activité perdure pendant un certain temps.

Néanmoins, nous avons élaboré une méthode d'identification des bénéficiaires, présentée ici dans la partie discussion en raison de son caractère exploratoire.

Nous aurions pu déterminer par nous-mêmes les catégories de bénéficiaires, mais cela aurait été entaché de nombreux biais. Pour les "bénéficiaires recherchés", nous retenons en premier lieu les déclarations des chasseurs enquêtés. En effet, les détenteurs du droit de chasse enquêtés ont déclaré oralement lors des enquêtes quels sont les bénéficiaires qu'ils visent lors d'une activité bénévole donnée. En deuxième lieu, nous retenons l'avis d'un panel d'expert que nous avons constitué. Nous aurions pu aussi procéder à la réunion d'une conférence citoyenne, à l'instar des conférences de consensus organisées dans les pays scandinaves, en réunissant un échantillonnage de la population et en le mettant en situation d'expertise. Cette méthode, bien que rigoureuse, nous a semblé trop lourde à mettre en œuvre dans le temps dont nous disposons. Ainsi, nous avons choisi une solution intermédiaire en faisant appel à un panel d'experts représentant les chasseurs (fédérations de chasseurs), les pouvoirs publics (Ministère de l'agriculture, Ministère de l'écologie) et la recherche publique en environnement. Nous n'avons pas pu associer à notre panel d'expert les associations de défense de l'environnement et les acteurs publics locaux. Notre méthode est contestable, mais elle représente un « entre-deux » réalisable dans le temps dédié à cette recherche.

Pour que la méthode soit plus rigoureuse, nous avons procédé en troisième lieu à un recoupement avec les textes de loi en vigueur en France. Lorsque nous notons « Participation à la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats » pour le récepteur d'une externalité positive selon le panel d'experts (tableau 10), notre raisonnement est basé sur l'article L. 420-1 du code de l'environnement (livre IV titre II chasse), modifié par la loi relative au développement des territoires ruraux (2003). Cet

article de loi indique : « La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique ». Cet article de loi inclut dans la pratique de la chasse les activités bénévoles que nous étudions. Ainsi, nous pouvons dire que les activités bénévoles apportent une participation, parmi d'autres, à la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats, et qu'elles ont par conséquent un intérêt collectif.

Néanmoins, certains acteurs s'opposent à quelques activités bénévoles des chasseurs et en contestent l'intérêt collectif : il s'agit notamment de l'activité de régulation des nuisibles. Ces acteurs (par exemple des associations de défense de la nature) sont alors récepteurs d'externalités négatives. Faute de temps disponible, nous n'avons pas pu étudier le point de vue de ces acteurs. Il s'agit là d'un prolongement essentiel de notre recherche. La question nécessite un examen approfondi pour mettre en balance les services rendus, les externalités positives et les externalités négatives des activités bénévoles des chasseurs.

Le tableau 10 présente notre codification des bénéficiaires issue de la réflexion menée avec le panel d'experts.

La régulation des espèces classées comme nuisibles représente 38 % du temps de travail bénévole sources d'externalités positives. Si l'on ajoute les autres activités sources d'externalités positives, 73% du temps consacré par les chasseurs aux activités bénévoles seraient source d'externalités positives (tableau 11). Or le temps de travail pour la régulation des espèces nuisibles est surtout important dans la zone de la Côte Landaise qui influe beaucoup sur les résultats globaux. La régulation des nuisibles est l'une des activités bénévoles des chasseurs les plus controversées, d'après notre panel d'experts et d'après un entretien que nous avons réalisé avec un représentant d'une association de défense de l'environnement. Cela montre la grande sensibilité des résultats aux conventions de classements que nous avons adoptées. Il convient de prendre du recul sur ces résultats qui ne peuvent pas être généralisés.

Tableau 10. Bénéficiaires par type d'activité bénévole

code activité	Activité	Bénéficiaires recherchés par les bénévoles	Récepteur d'une externalité positive selon le panel d'experts
I3	Création de voies de circulation (y compris lignes de tir et fossés) et parking	Chasseurs	Autre usager de l'espace rural
			Autre usager de l'espace rural
I4	Entretien de voies de circulation (y compris lignes de tir et fossés) et parking	Chasseurs	Autre usager de l'espace rural
			Autre usager de l'espace rural
M1	Ouverture du milieu naturel (zones de gagnage)	Chasseurs	PGDPFH
		Propriétaires fonciers	
M2	Maintien de l'ouverture du milieu naturel	Chasseurs	PGDPFH
M3	Nettoyage de la nature ("journée de l'environnement")	Chasseurs et habitants	PGDPFH
M4	Création de zone humide (cours d'eau, étang, source, marais)	Chasseurs	PGDPFH
M5	Entretien de zone humide (cours d'eau, étang, source, marais)	Chasseurs	PGDPFH
M6	Plantation de haies	Chasseurs	PGDPFH
		Chasseurs et scolaires	PGDPFH
M7	Entretien de haies	Chasseurs	PGDPFH
M8	Cultures à gibier	Chasseurs et/ou agriculteurs	PGDPFH
M11	Création de garenne	Chasseurs	PGDPFH
F1	Agrainage (ou foin ou pierre à sel)	Chasseurs	PGDPFH
		Chasseurs et agriculteurs	PGDPFH
F3	Lâcher de gibier de repeuplement	Chasseurs	PGDPFH
F5	Comptage du gibier	Chasseurs	PGDPFH
F6, F7 et F8	régulation des nuisibles (battues administratives, piégeage, déterrage)	Chasseurs et agriculteurs	PGDPFH
S1	Pose de panneaux de sécurité	Chasseurs	Autre usager de l'espace rural

Source : panel d'experts

Légende : PGDPFH : participation à la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats

NB : les activités du tableau n° 2 ne présentant pas d'externalités positives significatives selon le panel d'experts ne sont pas indiquées dans le tableau n° 10.

Tableau 11. Temps de travail des activités bénévoles sources d'externalités positives

	Temps de travail bénévole (h)	% du temps de travail bénévole total
Activités bénévoles de régulation des nuisibles (F6, F7 et F8)	13 573 h.	38 %
Autres activités bénévoles sources d'externalités positives	12 706 h.	35 %
Ensemble des activités bénévoles (toutes zones)	36 106 h.	100 %

Source : enquêtes

Conclusion

Nous avons construit une méthode d'identification, de classement et de décompte du bénévolat lié à la chasse de loisir. Pour ce faire, nous avons bâti une grille d'analyse des activités bénévoles, basée sur la socio-économie des services (Gadrey, 2003). Cette grille d'analyse socio-économique du bénévolat repose sur la notion de service, à bénéfice collectif ou individuel (fournisseur, bénéficiaires, type d'activité et quantification). Nous avons montré les liens entre services et externalités, positives ou négatives. Cette méthode a été testée sur cinq zones d'étude et auprès de 34 structures locales de chasse. La méthode s'est montrée lourde à mettre en œuvre, mais présente des résultats intéressants sur un sujet présentant d'importants enjeux et pour lequel manquent les références. La méthode peut aider à clarifier la question des services rendus par les chasseurs à travers leurs activités bénévoles. Notre but n'était pas de présenter des résultats généralisables à la France entière mais d'établir une méthode d'identification, de recensement et de pondération des activités bénévoles. A notre sens, la généralisation à un territoire plus vaste supposerait une autre méthode (de type échantillonnage aléatoire) qui pourrait s'appuyer sur les résultats de notre article, de nature exploratoire.

Concernant les résultats de l'étude empirique, sur l'ensemble des structures locales de chasses enquêtées dans les 5 zones d'étude situées en France, les chasseurs consacrent un temps non négligeable à la réalisation d'activités bénévoles (2/3 ETP par structure locale de chasse, soit 3 jours de travail par chasseur et par an). Il ressort une grande diversité dans le type d'activités et dans le temps consacré au bénévolat selon les structures locales de chasse. Cependant, il se dégage certaines régularités : la majorité du temps bénévole des chasseurs est consacré à la faune sauvage, aux infrastructures permettant la chasse et à l'entretien du milieu naturel. Ainsi les chasseurs interviennent d'abord sur la faune sauvage et sur l'espace pour l'entretenir à des fins cynégétiques.

Nos résultats concernant les activités bénévoles sources d'externalités positives sont très sensibles à la prise en compte ou non de la régulation des nuisibles comme une externalité positive ou non. Or la régulation des espèces dites nuisibles est une activité bénévole controversée car de nombreux acteurs (ex : associations de défense de l'environnement) s'y opposent. Elle est autant source d'externalités positives que d'externalités négatives. Il n'est

pas possible de conclure sur le temps de travail bénévole des chasseurs source d'externalité positive, car il s'agit d'un choix de nature politique reposant sur des conventions de délimitation des activités bénévoles et de leurs bénéficiaires. Nous apportons des éléments qui peuvent servir le débat mais ce sont les citoyens et leurs représentants qui décident en dernier recours de la façon dont doivent être mesurés les services rendus par les chasseurs, à travers leurs activités bénévoles. Comme pour tout indicateur, il convient de prendre du recul sur la convention de mesure à la base de l'indicateur.

Les résultats obtenus donnent un ordre de grandeur pour différents cas-types de chasses présentes dans les espaces ruraux en France. Globalement, notre étude ouvre une porte sur un champ peu étudié jusqu'ici. Il convient maintenant de poursuivre les investigations dans ce domaine. Deux points nous semblent plus particulièrement devoir être approfondis. En premier lieu, la méthode, encore exploratoire, nous semble devoir être prolongée concernant l'identification des externalités négatives engendrées par les activités bénévoles, afin de les mettre en balance avec les services visés par les bénévoles et les externalités positives engendrées. Il s'agit-là d'un chantier important, en lien avec la littérature sur les conflits d'usage (Jeanneaux, Perrier-Cornet, 2008). En second lieu, il convient de se poser la question de la reproductibilité de la méthode pour d'autres activités bénévoles en lien avec le domaine de l'environnement et des loisirs verts, en particulier dans une perspective de comparaison internationale concernant le bénévolat et les services associés.

Remerciements

L'article se base sur les résultats d'une recherche financée par le Cemagref et la Fédération nationale des chasseurs. Nous remercions les membres du comité de pilotage de la recherche. Nous remercions les personnes rencontrées dans les cinq zones d'étude, ainsi que Lionel Gruffat qui a réalisé une partie importante de la collecte des données. Nous remercions enfin les deux rapporteurs anonymes qui ont évalué notre article.

Bibliographie

- Archambault, E., 2002, « Le travail bénévole en France et en Europe », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 13-36.
Association Rivière Rhône-Alpes, 2003, *Bordereau de prix unitaires*, Document technique, 25p ;

http://www.riviererhonealpes.org/fichiers/%5B21%5DBPU_Total.pdf, consulté le 7 septembre 2009

- Aznar, O., M. Guérin et P. Perrier Cornet, 2007, « Agricultures de services, services environnementaux et politiques publiques : éléments d'analyse économique », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4, p. 573-587.
- Baumol, W. J. et W. E. Oates, 1988, *The theory of environmental policy*, New York, Cambridge University Press, 299 p.
- Bernard-Becharies, J.-F., 1975, « Pour une définition de l'environnement », *Consommation*, n° 3, p. 5-55.
- Colas, S. et M. Hébert, 2000, « Le coût de la gestion courante des principaux milieux naturels ouverts », *Le courrier de l'environnement*, n°39, <http://www.inra.fr/dpenv/colasc39.htm>, document consulté le 7 septembre 2009
- Delaunay, J.-C. et J. Gadrey, 1987, *Les enjeux de la société de service*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 333 p.
- Fédération nationale des chasseurs, *Le nouvel examen du permis de chasser*, 2006, Paris, Hachette pratique 304 p
- Gadrey, J., 1996, *Services : la productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer, 359 p.
- Gadrey, J., E. Guillebaert, F. Gallouj et D. Duplaa (collab.), 1997, « Analyser les prestations de cohésion sociale "hors cadre" des services publics et leur coût : le cas des relations de guichet à la Poste », *Politiques et management public*, vol. 15, n° 4, décembre, p. 119-144.
- Gadrey, J., 2000, « The characterisation of goods and services : an alternative approach », *Review of income and wealth*, vol. 46, n° 3, september, p. 369-387.
- Gadrey, J., 2003, *Socio-économie des services*, Paris, la Découverte, 128 p.
- Hély, M., 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, 368 p.
- Hill, P., 1977, « On goods and services », *Review of income and wealth*, vol. 4, n° 23, décembre, p. 315-338.
- Jeanneaux, Ph. et Ph. Perrier-Cornet, 2008, « Les conflits d'usage du cadre de vie dans les espaces ruraux et la décision publique locale. Éléments pour une analyse économique », *Economie rurale*, n° 306, p. 39-54.
- Jeanneaux, Ph. et C. Sabau, 2009, « Conflits environnementaux et décisions juridictionnelles : que nous apprend l'analyse du contentieux judiciaire dans un département français ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9 numéro 1, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/index8412.html>, Consulté le 28 septembre 2009.
- Patriat, F., 1999, *Proposition pour une chasse responsable et apaisée, Rapport de mission auprès du Premier Ministre*, 112 p.
- Prouteau, L. et F.-C. Wolff, 2004, « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Économie et statistique*, n° 372, p. 3-39.
- Scherrer, V., 2002, *Réinventer la chasse pour le XXIème siècle, rapport du conseil économique et social*, Ed. la documentation française, 266p.
- Teyssier, D., 2007, *Index des prix et des normes agricoles - 2006-2007, Synthèse agricole*, Paris, 200 p.
- Torres, E., 1998, « Deux problématiques de l'environnement urbain, deux voies pour son analyse économique », *Natures, sciences, sociétés*, vol. 6, n° 4, p. 41-49.

Annexe 1. L'organisation de la chasse en France

La chasse en France s'organise selon 4 échelons associatifs : Fédération nationale des chasseurs, fédérations régionales, fédérations départementales, structures locales de chasse au niveau local. Le terme « structure locale de chasse » désigne l'organisation qui supporte l'activité chasse au niveau local : ACCA, société communale loi 1901, chasse privée (chasse familiale, chasse à actions), chasse domaniale (tableau 12). En France, le suivi réglementaire de la chasse est assuré par les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, ainsi que par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Pour chasser, hormis le permis de chasse et une assurance spécifique, il faut disposer d'un droit de chasse qui est accordé soit par un propriétaire foncier (le droit de chasse étant lié au droit de propriété) soit par un autre détenteur de droit de chasse. (cf. tableau 12).

Tableau 12. Les structures locales de chasse en France

Structure locale de chasse	Association communale de chasse agréée (ACCA)	Société communale loi 1901	Chasse privée	Chasse domaniale
Propriétaire(s) du territoire de chasse	En général : propriétaire privé Parfois : propriétaire collectif ou public (section ¹ , commune, département, Etat)			Etat
Détenteur du droit de chasse	ACCA cas particulier où le droit de chasse n'est plus lié au droit de propriété (loi Verdeille, 1964)	Société communale loi 1901	Propriétaire(s) et/ou locataires	Etat ou locataire
Caractéristiques de la structure locale de chasse	La surface du territoire de chasse ne dépasse pas la surface d'une commune. 10 % de la surface est obligatoirement en réserve non chassée. Depuis 2000, un propriétaire opposé à la chasse au nom de convictions personnelles peut interdire la chasse chez lui	signature d'un bail entre la société communale et les propriétaires fonciers d'un territoire	Plusieurs formes : chasse privée familiale (parfois un seul propriétaire) ou association loi 1901 ou chasse commerciale	Location : par adjudication ou de gré à gré (amodiation) ou par licence individuelle
Qui peut être chasseur ?	Tous les habitants et propriétaires fonciers d'une commune. Au moins 10 % de chasseurs ne résidant pas dans la commune ou n'étant pas propriétaire foncier	Les habitants et propriétaires fonciers du territoire concerné par le bail et quelques actionnaires.	Personnes choisies par le détenteur du droit de chasse	Personnes choisies par l'Office national des forêts

Légende : ¹Selon le code général des collectivités territoriales, « constitue une section de communes toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune ».